

**DELIBERATION N° 18/321 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT L'EVOLUTION DE LA REGIE DE L'ECOMUSEE DU FORTIN
DE LA RESERVE NATURELLE DE L'ETANG DE BIGUGLIA/CHJURLINU****SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mille dix huit, le vingt septembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 4 septembre 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-François CASALTA à Mme Julia TIBERI
Mme Santa DUVAL à Mme Chantal PEDINIELLI
M. Joseph PUCCI à Mme Mattea CASALTA
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** l'article 30 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République,

- VU** la délibération du Conseil Général de la Haute-Corse du 12 juillet 2011 destinée à encaisser les droits d'entrée à l'écomusée du Fortin de l'étang de Biguglia,
- VU** la délibération n° 510 du Conseil Départemental de la Haute-Corse du 10 juillet 2017 permettant la vente d'objet à l'écomusée du fortin de l'étang de Biguglia ainsi que l'ouverture de la régie à l'année,
- VU** l'arrêté n° 2406 du 1^{er} septembre 2011 instituant une régie de recette à l'écomusée du fortin de l'étang de Biguglia,
- VU** l'arrêté n° 6134 du 30 novembre 2017 modifiant la régie de l'écomusée du fortin de l'étang de Biguglia en permettant son ouverture sur l'année ainsi que la vente d'objets en lien avec la nature, la faune et la flore,
- VU** la délibération n° 18/023 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 portant délégation d'attributions au Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** l'arrêté n° 18-01193 en date du 3 avril 2018 portant création de la régie de recettes de l'écomusée du fortin de l'Etang de Biguglia,
- VU** l'arrêté n° 18-01236 en date du 3 avril 2018 portant nomination du régisseur et du mandataire suppléant de la régie de recettes de l'écomusée du fortin de l'Etang de Biguglia,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

CONSIDERANT qu'il convient de faire évoluer la régie de l'écomusée du Fortin en diversifiant les offres de recettes de cet outil de sensibilisation et de préservation environnementales,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE l'évolution de la régie de l'écomusée du fortin de l'Etang de Biguglia/Chjurlinu ainsi que son arrêté par la mise en place de visites naturalistes payantes du 1^{er} janvier au 31 décembre.

ARTICLE 2 :

APPROUVE les tarifs des prestations suivants :

- Plein tarif : 15 euros par personne.
- Tarif réduit (sur présentation de justificatifs) : Enfants de 10 à 18 ans ; étudiants ; scolaire collège et lycée : 8 euros par personne.
- Tarif social (sur présentation de justificatifs) : Demandeurs d'emploi ; bénéficiaires de minima sociaux : 8 euros par personne.
- Handicapés et accompagnateurs (sous réserve de la praticabilité) : 8 euros par personne.
- Gratuité : Enfants de moins de 10 ans.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 20 septembre 2018,

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name 'Jean-Guy TALAMONI'. The signature is fluid and somewhat abstract, with a long, sweeping underline that extends downwards and to the right.

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2018/O2/289**

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2018

REUNION DES 20 ET 26 SEPTEMBRE 2018

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**EVOLUTION DE LA REGIE DE L'ECOMUSEE DU FORTIN
DE LA RESERVE NATURELLE DE L'ETANG DE
BIGUGLIA/CHJURLINU**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse, fortement impliquée dans la gestion des espaces naturels sensibles et/ou protégés de la Corse et notamment de la Réserve naturelle de l'Etang de Biguglia/Chjurlinu, met en œuvre des actions de restauration et de protection du milieu ainsi que des actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux du public et des scolaires.

Sur le site de l'Etang de Biguglia/Chjurlinu, au cœur de la réserve naturelle, le « Fortin » bâtiment de l'époque génoise, accueille depuis 2011 un écomusée. Ouvert au public toute l'année, celui-ci offre à travers une scénographie détaillée, la possibilité de découvrir les richesses faunistiques et floristiques de l'étang, l'histoire des lieux, les activités traditionnelles de pêche etc...

La Collectivité de Corse propose une entrée gratuite à l'écomusée du mois d'octobre à la fin du mois de mai et des entrées payantes du 1^{er} juin au 30 septembre au tarif de : 2 euros pour une entrée « visite libre » et de 4 euros pour une entrée « visite guidée ».

Afin de diversifier l'offre de découverte de l'espace classé, il vous est proposé la mise en place de **visites guidées naturalistes** (d'une durée maximale de 6 heures) ayant trait à la découverte du patrimoine écologique et culturel selon un calendrier préétabli et sur réservation uniquement.

Les visites, groupe limité à une quinzaine de personnes, seront proposées aux tarifs suivants :

- **Plein tarif : 15 euros** par personne,
- **Tarif réduit*** : Enfants de 10 à 18 ans; étudiants; scolaire collège et lycée : **8 euros** par personne,
- **Tarif social*** : Demandeurs d'emploi ; bénéficiaires de minima sociaux : **8 euros** par personne,
- **Handicapés et accompagnateurs**** : **8 euros** par personne,
- **Gratuité** : Enfants de moins de 10 ans.

*sur présentation de justificatifs.

**sous réserve de la praticabilité.

Afin d'encaisser le produit des droits d'entrées, une régie de recette a été mise en place. Celle-ci doit évoluer afin permettre à la Collectivité d'encaisser les produits des visites guidées.

Aussi, je vous propose de faire évoluer la régie de recette ainsi que l'arrêté de régie en intégrant les éléments suivants :

- Nature des prestations

Visites guidées naturalistes : Des visites guidées naturalistes d'une durée maximale de 6 heures sur le site de la réserve naturelle de l'étang de Biguglia/Chjurlinu selon un calendrier préétabli.

- Période et ouverture à l'année pour l'encaissement des produits

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

- Tarifification des prestations

Plein tarif : **15 euros**/personne,

Tarif réduit* : Enfants de 10 à 18 ans; étudiants ; scolaire collège et lycée :
8 euros /personne,

Tarif social* : Demandeurs d'emploi ; bénéficiaires de minima sociaux :
8 euros/personne,

Handicapés et accompagnateurs** : **8 euros**/ personne,

Gratuité : Enfants de moins de 10 ans.

*sur présentation de justificatifs.

**sous réserve de la praticabilité.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception

Objet	EVOLUTION DE LA REGIE DE L'ECOMUSEE DU FORTIN DE LA RESERVE NATURELLE DE L'ETANG DE BIGUGLIA/CHJURLINU
Identifiant acte	02A-200076958-20180920-019880-DE
Identifiant interne	019880
Date de réception par la préfecture	4 octobre 2018
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	20 septembre 2018
Code nature de l'acte	1
Classification	8.8

[Fermer](#)